



LE BROC

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU  
CONSEIL MUNICIPAL  
Séance du 04/04/2022**

Nombre de Membres	
Effectif légal	15
En exercice	15
Présents	10
Pouvoirs	2
Suffrages exprimés	12
Vote pour	12
Vote contre	0
Abstention	0
Ne participe pas au vote	0

L'an deux mille vingt-deux, le quatre avril à dix-huit heures trente, se sont réunis en session ordinaire à la mairie, les membres du conseil municipal de la Commune de LE BROC, sous la présidence de Monsieur HEURA, Maire.

Date de convocation du conseil municipal : le 30/03/2022

PRÉSENTS : Mmes et MM. ADAMO – BERNARD – HEURA – LAMY – PALAGONIA – PIROUD – ROUX – SION – SNITSELAAR – YACOUB

REPRÉSENTÉS : M. BUCARO par M. HEURA  
M. DALIBARD par M. LAMY

ABSENTS : Mme AUDIBERT C, MM. AUDIBERT R et KARROUCHI

Secrétaire de séance : Mme ADAMO

**RESSOURCES HUMAINES  
CREATION D'EMPLOI PERMANENT**

**Le Maire,**

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, susvisé les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services.

Considérant qu'il convient de créer des emplois permanents pour satisfaire au besoin des services

Il est proposé de créer l'emploi permanent suivant :

CADRE D'EMPLOI	GRADE	Temps de travail	Nombre de poste	Emploi	Observations
REDACTEUR TERRITORIAL	Rédacteur territorial	35	1	Agent en charge des ressources humaines	Promotion interne

Le conseil municipal, l'exposé de Monsieur le Maire entendu

DECIDE la création de l'emploi mentionné dans le tableau ci-dessus

AUTORISE le maire à procéder à toutes les démarches nécessaires au recrutement de l'agent

DONNE tout pouvoir à Monsieur le Maire pour signer les documents et actes afférents à cette décision.

ADOpte la modification du tableau des effectifs

DIT que les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges de l'agent nommé dans l'emploi est inscrit au budget de fonctionnement 2022

Ainsi fait et délibéré à la date ci-dessus indiquée,  
Pour Extrait conforme,

Le Maire,  
Philippe HEURA

